

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'Angers

S.A. AFONE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE
D' ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE
(15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale
mixte du 17 mai 2011)**

Expertises & Services
11 bis, rue Portalis
75008 PARIS

BECOUBE
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

Société inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Société inscrite à la Compagnie Régionale d'Angers

S.A. AFONE

Société Anonyme au capital de 623 541 €uros
Siège social : 11, place François Mitterrand
49100 ANGERS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale mixte du 17 mai 2011)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société AFONE et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à PARIS et ANGERS, le 22 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Expertises & Services



J. PETIT

BECOUBE



S. BERTRAND